

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CORPS DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

Montierchaume, le

28 MARS 2023

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

ETAT – MAJOR LOUIS PINTON

RN 151 - ROSIERS
36130 MONTIERCHAUME

☎ : 02 54 25 21 00
E-Mail : contact@sdis36.org

DREAL Centre Val de Loire
UID 18-36 - - Sub1-36

Cité administrative - Bât C
Boulevard George Sand
36000 Châteauroux

(Affaire suivie par Stéphane SERRANO)

N/REF : 2023/PRS/ **4/106** /FLC/AJ
Affaire suivie par le Lieutenant 1^{er}cl Le Clézio (Tél. 02 54 25 20 29)

OBJET : Construction d'une plate-forme logistique de 118 565m² avec des panneaux photovoltaïques en toiture - représenté par DCB LOGISTICS - Parc d'Activités d'Ozans rue Harriet Quimby à Etréchet.

REFER. : Votre dossier reçu complet au SDIS le 3 mars 2023

DAE : AIOT 0100014557

Par transmission citée en référence, vous avez fait parvenir pour avis au service départemental d'incendie et de secours de l'Indre un dossier de permis de construire relatif à la construction d'une plate-forme logistique de 118565m² avec des panneaux photovoltaïques en toiture.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'étude du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre. Celle-ci concerne uniquement l'accessibilité aux engins de secours, l'implantation et la défense extérieure contre l'incendie du site au titre du droit des sols selon le Code de l'Urbanisme.

❖ ANALYSE DU SITE

Étude effectuée : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).



Projet :

Le projet est situé sur la commune d'Étrechet, appartenant à la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole, au sein de la ZAC d'Ozans.

Le site se trouve à proximité immédiate de la RD 67. L'autoroute A20, située à 8 km au nord-ouest, sera ensuite accessible via la RD 920 et la RN 151, sans qu'aucun centre-ville ne soit traversé.

La plateforme logistique sera constituée d'un bâtiment unique recoupé en 10 cellules de stockage agencées dos à dos, dont deux comprendront chacune une sous-cellule de 2 000 m² dédiée à certains produits dangereux.

S'y ajouteront des installations techniques annexes (chaufferie, locaux de charge, locaux électriques, local sprinklage, etc.). Ces activités relèvent de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les activités réalisées sur le site seront les suivantes :

- ❖ Réception de marchandises par camion ;
- ❖ Stockage des produits en rack / masse à l'intérieur des 10 cellules de stockage (principalement matières combustibles diverses dont polymères, bois, papier, carton ainsi que liquides inflammables et liquides combustibles / solides liquéfiables combustibles dans les deux sous-cellules dédiées),
- ❖ Reconditionnement éventuel notamment via picking sur les mezzanines ;
- ❖ Préparation de commandes ;
- ❖ Expédition des marchandises par camion.

L'établissement emploiera 470 personnes (220 salariés administratifs / commerciaux et 250 salariés pour l'exploitation de l'entrepôt).

Réglementation applicable :

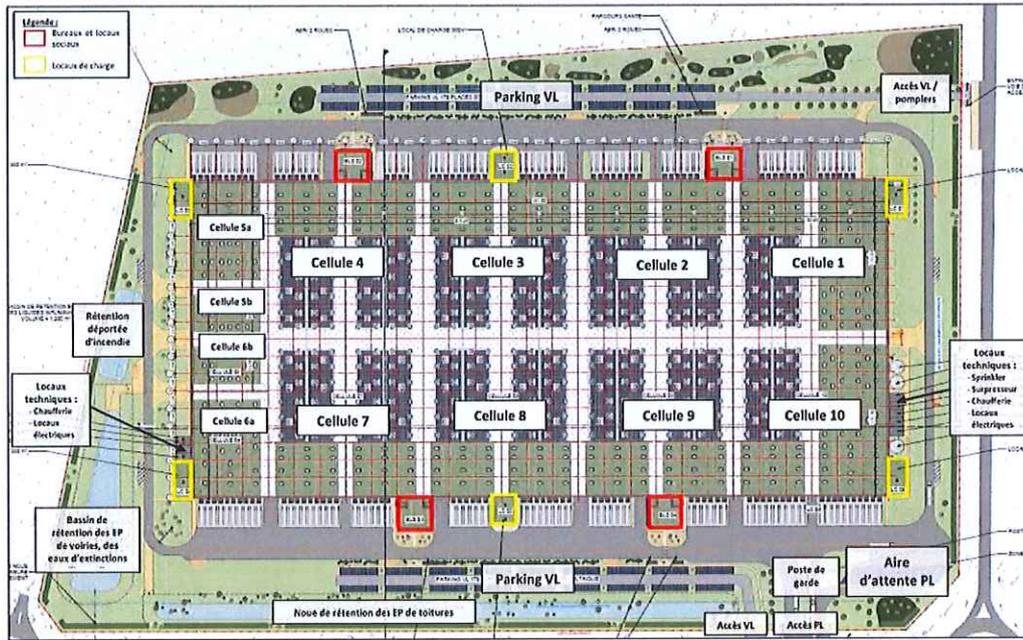
- Code de l'Urbanisme (Version consolidée au 6 décembre 2015) ;
- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Arrêté du 09 août 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Indre (RDDECI).

Implantation/isolement :

Un bâtiment unique d'une superficie d'environ **118 565 m²** composé de :

- ❖ 10 cellules de stockage dos-à-dos, dont :
 - 8 cellules chacune de surface inférieure à 12 000 m², toutes dotées d'une mezzanine d'environ 1 570 m² dédiée au picking au-dessus des zones de préparation, et recoupables en cellules de 6 000 m² si besoin ;
 - 2 cellules de 6 000 m² chacune, ces deux dernières comprenant chacune une sous-cellule de 2 000 m² dédiée au stockage de solides liquéfiables combustibles, de liquides combustibles et de liquides inflammables ;
- ❖ 4 plots de bureaux et locaux sociaux en R+1 (2 plots par façade de quais) ;
- ❖ des locaux techniques :
 - 6 locaux de charge (4 en pignon aux coins du bâtiment, 2 au centre des deux façades de quais),
 - 2 chaufferies localisées de part et d'autre du bâtiment,
 - des locaux électriques (transformateur, TGBT et local électrique associés aux panneaux photovoltaïques implantés en toiture de l'entrepôt) également dupliqués de part et d'autre du bâtiment,
 - un local sprinklage et un local sur-presseur chacun couplé à des réserves en eau ;
- ❖ 2 parkings pour véhicules légers de 178 places chacun, localisés au Nord-est et au Sud-ouest du site, et équipés d'ombrières dotées de panneaux photovoltaïques ;
- ❖ d'une aire d'attente pour poids lourds de 10 places, localisée à l'entrée du site à proximité du poste de garde, couverte également par des ombrières dotées de panneaux photovoltaïques ;
- ❖ d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales, des écoulements accidentels et des eaux d'extinction incendie.

Construction :



Plan de masse du projet

❖ Entrepôt compartimenté en 10 cellules de stockage : 8 de 12 000 m² dotées de mezzanines dédiées au picking et 2 de 6 000 m² recoupées en 2 pour limiter la taille des cellules accueillant les liquides inflammables de 2 000 m² maximum ;

- Structure R60 (béton ou lamellé collé),
- Pignons Est et Ouest constitués d'un écran thermique REI120,
- Cellules séparées entre elles par un mur REI240 (hormis la séparation entre sous-cellules) dépassant de 1 m en toiture et de 0,5 m en façade ou avec retour de 0,5 m de part et d'autre du mur séparatif au niveau des parois non coupe-feu (façades de quais),
- Locaux techniques (sprinkler, chaufferie, locaux de charge, locaux électriques) isolés des cellules par des parois REI 120.
- Des mesures conservatoires seront prises dès la construction du bâtiment, laissant la possibilité de recouper toutes les cellules de 12 000m² en cellules de 6 000m².

	Cellules 1 à 4 & 7 à 10	Cellules 5a et 6a	Cellules 5b et 6b
Structure	Béton ou bois lamellé collé (R60)		
Parois	<p>Parois séparatives entre cellules REI240 avec portes EI240 ou double-portes EI120</p> <p>Parois coupe-feu intercellulaires dépassant de 1 m en toiture et de 0,5 m en saillie de façade de quais ou avec un retour de 0,5 m de part et d'autre du mur séparatif</p> <p>Façades nord-est et sud-ouest : bardage métallique double-peau (EI1) avec portes de quais</p> <p>Pignons sud-est : écran thermique REI 120 (panneaux sandwich ou béton cellulaire)</p>	<p>Parois séparatives avec les cellules 1 et 7 REI 240 avec portes EI240 ou double-portes EI120</p> <p>Parois séparatives entre 5a et 5b et entre 6a et 6b en béton cellulaire REI120 avec porte EI120</p> <p>Parois coupe-feu intercellulaires dépassant de 1 m en toiture et de 0,5 m en saillie de façade de quais ou avec un retour de 0,5 m de part et d'autre du mur séparatif</p> <p>Façades nord-est et sud-ouest : bardage métallique double-peau (EI1) avec portes de quais</p> <p>Pignons nord-ouest : écran thermique REI 120 (panneaux sandwich ou béton cellulaire)</p>	<p>Parois séparatives entre 5a et 5b et entre 6a et 6b en béton cellulaire REI120 avec porte EI120</p> <p>Parois coupe-feu intercellulaires dépassant de 1 m en toiture et de 0,5 m en saillie de façade de quais ou avec un retour de 0,5 m de part et d'autre du mur séparatif</p> <p>Pignons sud-est : écran thermique REI 120 (panneaux sandwich ou béton cellulaire)</p>
	Séparation avec les bureaux : mur en béton cellulaire REI120 dépassant de 1 m en toiture, portes de communication EI120		
	Séparation avec les locaux de charge : mur en béton cellulaire REI120, portes de communication EI120		
	Séparation avec les autres locaux techniques : mur en béton cellulaire REI120, absence de communication depuis l'entrepôt ou porte REI120 (chaufferies)		
	Pannes béton ou bois lamellé collé R15	Pannes béton R15	
Toiture	<p>Bac acier avec étanchéité multicouches (Broof(t3))</p> <p>Bande de protection incombustible le long des murs séparatifs sur une largeur de 5 m</p> <p>Au centre : film incombustible sous les panneaux photovoltaïques au centre</p> <p>En périphérie : Toiture végétalisée</p>		
Sol	Béton	Béton Zones de collecte reliées à une rétention déportée	

L'entrepôt, constitué de 10 cellules de stockage (dont deux recoupées de deux sous-cellules) présentera les caractéristiques suivantes :

	Bâtiment			Cellules		
	Dimensions	Hauteur au faitage & sous bac	Dénomination	Dimensions	Mode de stockage	Produits stockés
Entrepôt logistique	I _{max} : 221 m L _{max} : 487 m S = 107 517 m ²	14,1 13,7	Cellules 1 et 10	I _{max} : 108,5 m L _{max} : 110,5 m S = 11 902 m ² <i>Une mezzanine d'environ 784 m² par cellule</i>	Rack Masse	Matières combustibles diverses
			Cellules 2 à 4 & cellules 7 à 9	I _{max} : 108 m L _{max} : 110,5 m S = 11 861 m ² <i>Une mezzanine d'environ 1 570 m² par cellule</i>	Rack Masse	Matières combustibles diverses
			Cellules 5a et 6a	I _{max} : 54,5 m L _{max} : 74,5 m S = 4 014 m ²	Rack Masse	Matières combustibles diverses
			Cellule 5b et 6b	I _{max} : 54,5 m L _{max} : 36 m S = 1 937 m ²	Rack Masse	Matières combustibles diverses Liquides combustibles & solides liquéfiabiles combustibles Liquides inflammables

Nota : compte tenu de la forme courbée du bâtiment du centre vers sa périphérie, la hauteur sous bac plonge de 13,7 m à 9,5 m au niveau des pignons.

Accessibilité :

Les services de secours pourront accéder à l'établissement via deux portails d'accès, chacun équipé d'une fermeture qu'ils pourront ouvrir eux-mêmes en dehors des heures d'ouverture (clé tricoise ou code numérique par exemple) :

- ❖ L'accès principal au Sud du site,
- ❖ L'accès VL à l'Est disposant d'un lien direct vers la voie engin du site.

Depuis ces deux entrées, ils pourront accéder aux différentes façades du bâtiment depuis la voie engin disponible sur la totalité du périmètre de l'entrepôt.

Mise en place d'aires échelles au droit des murs séparatifs au niveau des 4 façades extérieures.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

D'après le dossier : (notice de sécurité)

- nombre et nature du Point d'Eau Incendie : **12 PEI sur-pressés**
- distance du PEI : **à moins de 100m de chaque entrée du bâtiment**
- nombre et nature du Point d'Eau Incendie Naturel Aménagé (PEINA) : **2 réserves incendie**
- quantité du PEINA : **2 x 600m³ soit 1200m³**
- distance du PEINA : **sur site**

Moyens de secours interne :

L'ensemble du bâtiment sera équipé d'une installation d'extinction automatique d'incendie (sprinklage) de type ESFR. L'alimentation en eau des réseaux sprinklers sera assurée par une réserve aérienne (cuve) de 700 m³, assurant ainsi l'autonomie de la fourniture en eau.

❖ PRÉCONISATIONS

Accessibilité :

Maintenir une **voie engin carrossable de 3m minimum de large** permettant l'accessibilité aux engins de secours aux façades du bâtiment.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Nous rappelons que la défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité de l'exploitant, du maire et de la compétence du SDIS. Son but est d'assurer un débit en eau minimum nécessaire à l'alimentation des engins d'incendie et de secours en vue de l'extinction d'un sinistre réaliste majorant sur le site de votre établissement conformément à l'arrêté du 09 août 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Indre.

Le calcul du besoin en eau se base sur la plus grande surface de bâtiment non recoupée par des murs coupe-feu (REI 240) du site. La surface de référence du projet étant de **11 935m²**.

Au regard de l'analyse des risques de cette exploitation et conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Indre, celle-ci devra être assurée par un potentiel hydraulique de 600m³/h et ce pendant 2 heures soit 1200m³ à moins de 100m du risque à défendre.

Considérant :

- La D9 proposé par l'exploitant à 600m³/h;
- Le réseau DECI surpressé mis en place par l'exploitant (plan DECI de l'exploitation);
- L'ensemble du bâtiment sprinklé (cuve de 700 m³);

Le SDIS estime que la défense extérieure contre l'incendie proposé par l'exploitant ne remet pas en cause le projet.

❖ CONCLUSION

L'analyse du site démontre que la défense extérieure contre l'incendie et l'accessibilité du projet, au titre du droit des sols selon le Code de l'Urbanisme, **permettent réglementairement de garantir un niveau de sécurité suffisant en respectant les préconisations émises ci-dessus.**

Pour mémoire, je vous rappelle les principales:

- **Un potentiel hydraulique de 600m³/h et ce pendant 2 heures soit 1 200m³ à moins de 100m du risque le plus éloigné par voie carrossable.**
- **Transmettre une attestation au service instructeur concernant les dispositions constructives adéquates prises pour éviter un effondrement de la structure vers l'extérieur ;**
- **Mettre en place une alimentation électrique de secours permettant le fonctionnement du réseau sur pressé en cas de dysfonctionnement de l'alimentation électrique principale.**
- **Mettre en place quatre sorties d'alimentation de diamètre 110mm sur les deux réserves incendie de 600m³ permettant aux secours de s'alimenter directement sur ces réserves en cas de dysfonctionnement du réseau sur pressé.**

Pour autant, les dimensions de l'entrepôt et des cellules supérieures à 6000m² conjuguées à l'installation des panneaux photovoltaïques présentent des difficultés très importantes remettant en question l'efficacité des moyens de secours :

- Limite de la capacité hydraulique du SDIS;
- Portée des lances et des moyens aériens insuffisante;
- Nécessite des renforts extra-départementaux non disponibles dans les délais impartis;
- Capacité journalière en période diurne insuffisante;

Les services du SDIS restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental,
le directeur départemental adjoint

Colonel Bruno POIX

Page 6/5